

Metz, le 8 janvier 2021

Service Aménagement Biodiversité Eau  
Unité Police de l'eau

La responsable de l'unité police de l'eau  
à

Affaire suivie par : **Gaëlle DELACAUCHY**  
Tél : 03 87 34 83 50  
E-mail : gaelle.delacauchy@moselle.gouv.fr

Monsieur Jean-Michel MAGARD  
Maire de Volstroff  
50 rue principale  
57940 VOLSTROFF

**Lettre recommandée avec accusé de réception**

**OBJET** : Dossier de déclaration concernant le changement d'une canalisation en lit mineur à Volstroff  
Accord immédiat

**RÉF.** : DDM\Dossiers instruits\_en cours\Travaux sur cours d'eau\Volstroff2020 11 D Volstroff

**P.J.** : 1

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

Ø Changement d'une canalisation en lit mineur à Volstroff

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier incomplet : 10 novembre 2020
- Date de complétude : 04 janvier 2021
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : 57-2020-00440
- Dossier réalisé par : la commune de VOLSTROFF

Je vous précise que votre dossier est complet et régulier sur le fond au titre de la «Loi sur l'Eau», et je vous prie de trouver ci-joint le «récépissé de déclaration» clôturant son instruction administrative. Dès lors, vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier.

**Il vous revient de respecter les dispositions relatives à la mise en place du busage, conformément à l'arrêté du 28 novembre 2007.**

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récépissé de déclaration. Le dossier sera consultable en mairie.

**À l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.**

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité police de l'eau,

  
Céline DELLINGER